EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 19 mai 2008



MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

: M. BORDAT

Secrétaire

: Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme Membres présents DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mile KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - MIle MODDE - MIle MASLOUHI - MIle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE -

Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA Membres excusés

: M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BERTELOOT - M. BEKHTAOUI

Membres absents

: M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Immeuble 4, rue Chancelier de l'Hospital - Rénovation - Issue de secours - Adjonction d'un escalier extérieur - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Mise en appel d'offres des travaux - Demande de permis de construire

Mademoiselle Chevalier, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 10 mai 2004, 15 mai 2006 et 21 mai 2007, le Conseil Municipal a adopté le programme de rénovation de l'immeuble sis 4, rue Chancelier de l'Hospital, réparti en cinq tranches fonctionnelles, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 991 000 € TTC et décidé de procéder à l'attribution de chaque tranche de travaux à l'entreprise par appel d'offres ouvert.

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment, il est apparu nécessaire, compte tenu du nombre de personnes qui y sont accueillies, de procéder également à la réalisation d'une issue de secours, sous la forme d'un escalier extérieur.

Le programme consisterait en la création d'un escalier métallique, sur le pignon sud, permettant l'évacuation des personnes en cas d'incendie.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimé à 60 000 € TTC.

Cette évolution conduit à porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 991 000 € TTC à 1 051 000 € TTC.

Il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- 1) décider la réalisation d'une issue de secours, sous la forme d'un escalier extérieur, dans l'immeuble sis 4, rue Chancelier de l'Hospital ;
- 2) adopter la modification du programme proposée ;
- 3) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 991 000 € TTC à 1 051 000 € TTC ;
- 4) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert ;
- 5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 6) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics ;
- 7) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 8) dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2008 ;
- 9) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 10) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire,

Pour le Maire, L'Adpinte

PUBLIÉ LE 23/05/08

Colette Popard

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

23 MAI 2008

